

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Département de l'Aube
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	24D0039
Date de mise en ligne :	Le mercredi 04 septembre 2024 à 11:20:01
Date de clôture :	Le mardi 08 octobre 2024 à 12:00:00
Titre :	Transport des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance par véhicules légers de moins de 9 places
Descriptif :	Procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique Variante(s) : Libres autorisées et limitées à 1 Lieu d'exécution : Déplacements dans le département et hors département Durée : 1 an à compter de sa date de notification, reconductible tacitement 3 fois pour les années 2025, 2026 et 2027 pour une durée d'un an

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[17/09/2024 à 13:31:48] dans le cadre du dépôt des offres, il est demandé :
"le nombre et les compétences des conducteurs (fournir une copie des permis de conduire), et des accompagnateurs mis à disposition (fournir la liste des accompagnateurs susceptibles d'intervenir lors de l'exécution des prestations : noms, compétences, qualifications),
? un extrait n°3 du casier judiciaire doit être fourni pour chacun des conducteurs et chacun des accompagnateurs."
Le personnel actuel étant transférable, disposez vous actuellement des éléments ? Comment renseigner ces éléments que nous ne disposons pas pour le personnel transférable ? Ces éléments peuvent ils être fournis au moment de l'attribution du marché avant démarrage du contrat ?

Questions / Réponses

[19/09/2024 15:10:04] Bonjour,

Suite à une question d'une entreprise, vous trouverez la réponse ci-dessous :

La liste du personnel transférable est jointe au dossier de consultation dans le fichier intitulé « reprise du personnel ».

Les éléments demandés dans le mémoire sont « hors personnel transférable ».

Cordialement,
Le service marchés

[17/09/2024 à 13:23:58] BPU : que doit comprendre le libellé forfait de prise en charge par trajet ? que doit comprendre le prix du kilomètre ?

[19/09/2024 15:19:33] Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir télécharger le nouveau BPU joint au dossier.

Cordialement,
Le service marchés

[17/09/2024 à 13:15:51] pouvez-vous nous dire en moyenne par année combien de véhicules et conducteurs sont nécessaires pour l'exploitation de ce lot ? (ex 10 /an ; 15/an)

[17/09/2024 15:43:50] Bonjour,

Conformément au CCTP (article 1, 1e paragraphe), « Le nombre de véhicules estimatif nécessaire à l'exploitation est d'environ 10 véhicules. »

Cordialement,
Le service des marchés.